

112  
LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Objets fabriqués, articles ou marchandises, en fer ou en acier ou dont le fer ou l'acier ou les deux dominant en valeur, n.d.:		
44603-3	Dispositifs pour le contrôle des pièces de monnaie, devant servir à la fabrication ou à la réparation d'appareils de vente automatique, et leurs pièces, à l'exclusion des dispositifs pour le contrôle des pièces de monnaie devant servir avec les téléphones et leurs pièces . . . . .	7½ p.c.	5.5 p.c.
44603-4	Chauffe-eau à gaz ou à pétrole, conçu pour l'usage de maison; leurs pièces	17½ p.c.	12.5 p.c.
44603-5	Barils, réservoirs et leurs pièces . . . . .	17½ p.c.	8 p.c.
44606-1	Jantes d'acier pour bicyclettes, non émaillées, ni plaquées . . . . .	17½ p.c. (12½ p.c.)	10.2 p.c.
44607-1	Cannelles, robinets, soupapes et dispositifs semblables, manuels et d'arrêt, en fer ou en acier, qui autrement seraient classifiés suivant leur matériel de composition de première valeur ou de leur matériel de revêtement, utilisés pour contrôler l'écoulement de liquides, de gaz ou de solides, et leurs pièces	17½ p.c.	†† 10.2
44609-1	Manches de clubs de golf, en acier sans soudure, recouverts ou non, mais non chromés . . . . .	15 p.c.	9.2 p.c.
44612-1	Bouteilles ou cylindres d'acier utilisés comme récipients à haute pression pour gaz . . . . .	17½ p.c.	10.2 p.c.
44615-1	Profilés d'acier, y compris les billes d'acier d'un diamètre ne dépassant pas trois huitièmes de pouce, pour le polissage . . . . .	15 p.c. (7½ p.c.)	9.2 p.c.
44621-1	Appareils à souder électriques, n.d., et leurs pièces, à l'exclusion des moteurs	15 p.c.	9.2 p.c.
44622-1	Appareils à souder électriques à haute fréquence ou à ultra-haute fréquence	10 p.c.	6.8 p.c.
44623-1	Soudeuses à faisceau électronique et soudeuses à rayon laser pour la micro-soudure . . . . .	15 p.c. (10 p.c.)	9.2 p.c.
44624-1	Appareils à souder ou à couper, actionnés mécaniquement au gaz, et leurs pièces, à l'exclusion des moteurs . . . . .	10 p.c.	6.8 p.c.
44627-1	Appareils à souder ou à couper, au gaz, et leurs pièces, n.d. . . . .	15 p.c.	9.2 p.c.

†† Mise en vigueur du taux de consolidation va commencer le 1 janvier 1982.